



Véloce Club Pontivyen



LUNDI 02 AVRIL 2018

CIRCUIT JEAN ROBIC

TOUR DE PONTIVY COMMUNAUTÉ

SOUVENIR ANGE ROUSSEL

JUNIORS

Le matin 8h30 : CLM individuel Buléon - Buléon 7,15 km

L'après-midi 14h30 : Radenac - Pontivy 84,02 km

+ 5t de 6,46 km, soit 116,32 km

Arrivée vers 17h30

3^{ème} épreuve du trophée
Crédit Agricole Mozaïc Juniors 2018

2 premières épreuves comptant pour
Le Brassard Crédit Agricole du Morbihan 2018

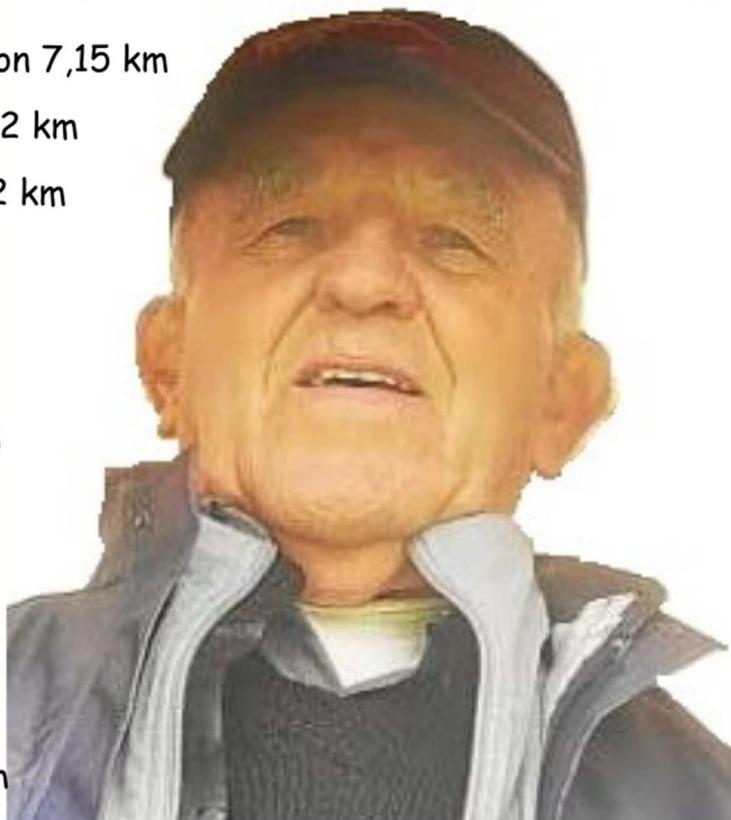


A Pontivy en attente :

13h00 : Ecole de Cyclisme, circuit de 940 m

14h00 : Pass' Cyclisme D1-D2 10t de 6,46 km

14h02 : Pass' Cyclisme D3-D4 8t de 6,46 km



www.vc-pontivy.fr

Le Télégramme

ORGANISATION

Responsable : Olivier PHILLIPOT

Epreuve Juniors

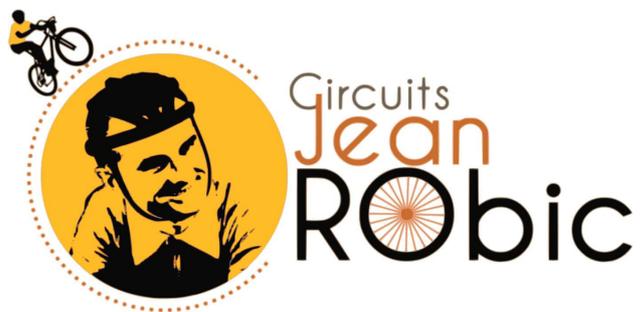
Président de jury :	Guy AUFFRET
Arbitre 1 :	Joseph LAPPARTIENT
Arbitre 2 :	Pierre MARCHADOUR
Juge à l'arrivée :	Anne MASSE
Chronométrateurs Officiels :	Arnaud ROBIN Stéphane LE CLAINCHE
Chronométrateur Moto :	Amélie LORIC
Voitures ouvreuse et balais :	Club Bretagne Sécurité
Voiture Médecin :	Pierre BOËDO
Médecin :	Dr. PHILIPPON-Plouguemelen
Ambulance :	Ambulance-Urgence56-Camors
Voiture Arbitre 1 :	Citroën ET-901-ZT
Voiture Arbitre 2 :	Citroën AG-269-BF
Voiture Arbitre 3 :	Citroën EL-568-XE
Sécurité Motos :	M.A.S. 56
Voitures neutre 1 :	4415 YD 56 (VCP)
Voitures neutre 2 :	Kangoo Pontivy Bike
Responsable restauration :	Nelly CADIO (Radenac)
Responsable Parcours et Fléchage :	Jean-Sébastien LE BOTLAN - Olivier PHILIPPOT
Responsable Signaleurs :	Olivier PHILIPPOT
Animateur officiel:	Christian JOSSO
Photo-finish – Classements –	« HERMINE SERVICE COURSE »
Liaisons radios :	Reynald BLAIS

Epreuves Ecole de vélo /

Pass'Cyclisme

Présidents de jury :	Ande COUE Martine PHILIPPOT Jean Marc LE GAL
----------------------	--

PARTENAIRES :



Le Télégramme

REGLEMENT DE L'EPREUVE :

Article 1 : Présentation

Inscrit au calendrier du *trophée Mozaïc Crédit Agricole juniors 2018 du comité de Bretagne* ainsi qu'au *Brassard Crédit Agricole Juniors du Morbihan 2018*, le « Circuit Jean Robic – Tour de Pontivy Communauté – Souvenir Ange Roussel » sous le règlement de la FFC, se dispute le lundi 02 Avril 2018 en un contre-la-montre individuel le matin et une épreuve en ligne l'après-midi.

Le matin CLM de 7,15 km et l'après-midi épreuve en ligne de 116,32 km avec 84,02 km en ligne et 5 tours de 6,46 km.

Article 2 : Organisation

L'épreuve est organisée et contrôlée par le Véloce Club Pontivyen.

Article 3 : Participants - Engagement

L'épreuve est ouverte aux coureurs juniors. Il n'y a pas de limitation de coureurs par club. Elle est ouverte à tous clubs.

Les engagements seront ouverts uniquement via la plateforme de la FFC (CicleWeb) au tarif réglementaire de 7 €. Aucun engagement accepté sur place.

Article 4 : Classement général individuel au temps

Le classement général au temps est établi par l'addition des temps enregistrés lors du CLM et de l'épreuve en ligne, en tenant compte d'éventuelles pénalités.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les centièmes de seconde enregistrés lors du CLM sont réincorporés dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues et en dernier ressort, à la place obtenue lors de l'épreuve en ligne.

Article 5 : Classement général individuel « Meilleur Grimpeur »

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet des 4 côtes répertoriées. La cotation des points sera celle mentionnée :

Côtes de 1 ^{ère} catégorie :	8 - 6 - 4 - 2 - 1	aux 5 premiers
Côtes de 2 ^{ème} catégorie :	6 - 4 - 2 - 1	aux 4 premiers

En cas d'égalité au classement général individuel du Meilleur Grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de 1^{ère} places dans les côtes de 1^{ère} catégorie
2. Nombre de 1^{ère} places dans les côtes de 2^{ème} catégorie
3. Classement Général Individuel au Temps

Article 6 : Chronométrage

La prise des temps du CLM et de l'épreuve en ligne est à la charge « d'HERMINE SERVICE COURSE » de Reynald BLAIS.

Article 7 : Respect du code de la route

Les coureurs se doivent de suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés. L'organisation ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

Article 8 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant sur le circuit final après le passage de la voiture ouvreuse est considéré hors course, il en va de même des coureurs doublés par la tête de course sur le circuit final. En tout état de cause, tout coureur à plus de 10 minutes du peloton principal est considéré comme hors course et de ce fait devra faire preuve de prudence et devra respecter le code de la route. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités dans ce cas de figure.

Dispositions particulières lors de l'arrivée : Après le dernier passage du peloton (2 min avant l'arrivée des premiers coureurs) tout coureur retardé et sur décision des commissaires devra descendre de vélo pour laisser libre la **rue du Général de Gaulle**. Rue servant de zone de stockage de la file des véhicules de l'épreuve (parallèle de la zone d'arrivée).

Article 9 : Prix et protocoles

Grilles FFC.

A l'issue du contre la montre : Un 1^{er} classement sera établi.

A l'issue de la course en ligne : Le vainqueur du CLM et le vainqueur de la course en ligne devront se présenter au podium protocolaire dans les 10 min pour recevoir chacun une coupe et un bouquet.

A l'issue du 1^{er} protocole, les 3 premiers coureurs du classement général et le meilleur grimpeur devront se présenter au podium protocolaire pour recevoir chacun une coupe et un bouquet.

A l'issue du 2^{ème} protocole le nouveau leader du « *trophée Mozaïc Crédit Agricole juniors 2018 du comité de Bretagne* » devra se présenter au podium protocolaire pour recevoir une coupe.

Le podium protocolaire sera situé aux abords de la ligne d'arrivée.

Article 10 : Autorisation parentale

Tout coureur mineur à la date de l'épreuve devra être en possession d'une autorisation parentale. En cas d'intervention médicale, l'organisateur et le médecin se dégagent de toutes responsabilités en cas de litige.

Article 11 : Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Les éventuels contrôles antidopage auront lieu dans le local réservé à cet effet, près de la ligne d'arrivée. (Buléon : Salle des associations : rue du patronage ; Pontivy : Palais des Congrès)

Article 12 : Pénalités

Les coureurs devront se conformer aux demandes des arbitres/commissaires/signaleurs/bénévoles. Des pénalités règlementaires pourraient être infligées dans le cas contraire.

Article 13 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre sera assuré par une voiture du VCP (4415 YD 56) et le Kangoo de PontivyBike de Pontivy.

Article 14 : Emargement, contrôle des braquets

Le matin les coureurs émargeront à la prise du dossard. Le contrôle de braquet s'effectuera avant le départ. 5 min avant son départ, le coureur devra se présenter pour ce contrôle.

L'après-midi avant le départ, contrôle de braquet puis emargement avant d'accéder à la ligne de départ.

Article 15 : Modalité de ravitaillement, respect strict de l'environnement.

Les modalités de ravitaillement sur l'épreuve en ligne seront définies par les commissaires lors de la réunion des directeurs sportifs.

Il est strictement interdit aux coureurs sur les épreuves de se débarrasser de leurs détritres hors des zones prévues. Tout contrevenant s'expose aux sanctions règlementaires. La zone de ravitaillement ainsi que la zone verte sont situées dans la rue du général de Gaulle, dans les 500 m après la ligne d'arrivée.

Article 16 : Permanences, restauration, directives, horaires.

7h30 : Remise des 2 dossards / plaque de cadre à la maison des associations de BULEON, rue du Patronage.

8h30 : 1^{er} départ du CLM, Place du centre à Buléon en direction de la RN24.

11h30 : Restauration avec boisson à la salle communale de RADENAC route de PLEUGRIFFET au tarif de 10 €. Réservation obligatoire accompagnée du chèque correspondant sous peine de ne pas être pris en compte. Réservations closes le 23 Mars 2018

Chèque à l'ordre du **Comité des fêtes de Radenac** à envoyer Nelly Cadio 15 Kerdehel 56500 RADENAC.

Tél: 06-86-76-32-19 – Mail : cadionelly@wanadoo.fr

13h30 : Réunion des directeurs techniques et jury des commissaires à la cantine municipale de RADENAC. Ordre des voitures « Directeurs techniques ». Consignes du président du jury.

14h00 : Appel, contrôle des braquets, emargement. 14h30 départ fictif de la place de l'église à RADENAC. 14h32 départ lancé après 1,32 km sur la D11 direction REGUINY.

16h30 : Arrivée sur le circuit final.

17h30 : Arrivée de l'épreuve.

17h45 : Protocole officiel.

18h30-19h Vin d'honneur suivi d'un buffet pour les bénévoles et acteurs de la manifestation au palais des congrès de PONTIVY.

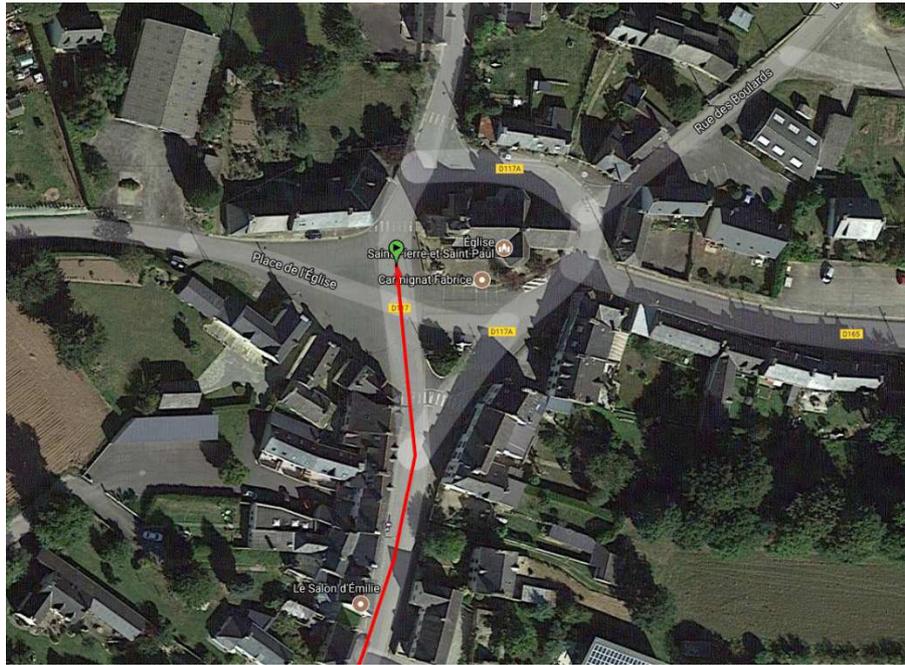
DEPART DU CLM :



PARCOURS CLM : BULEON – BULEON

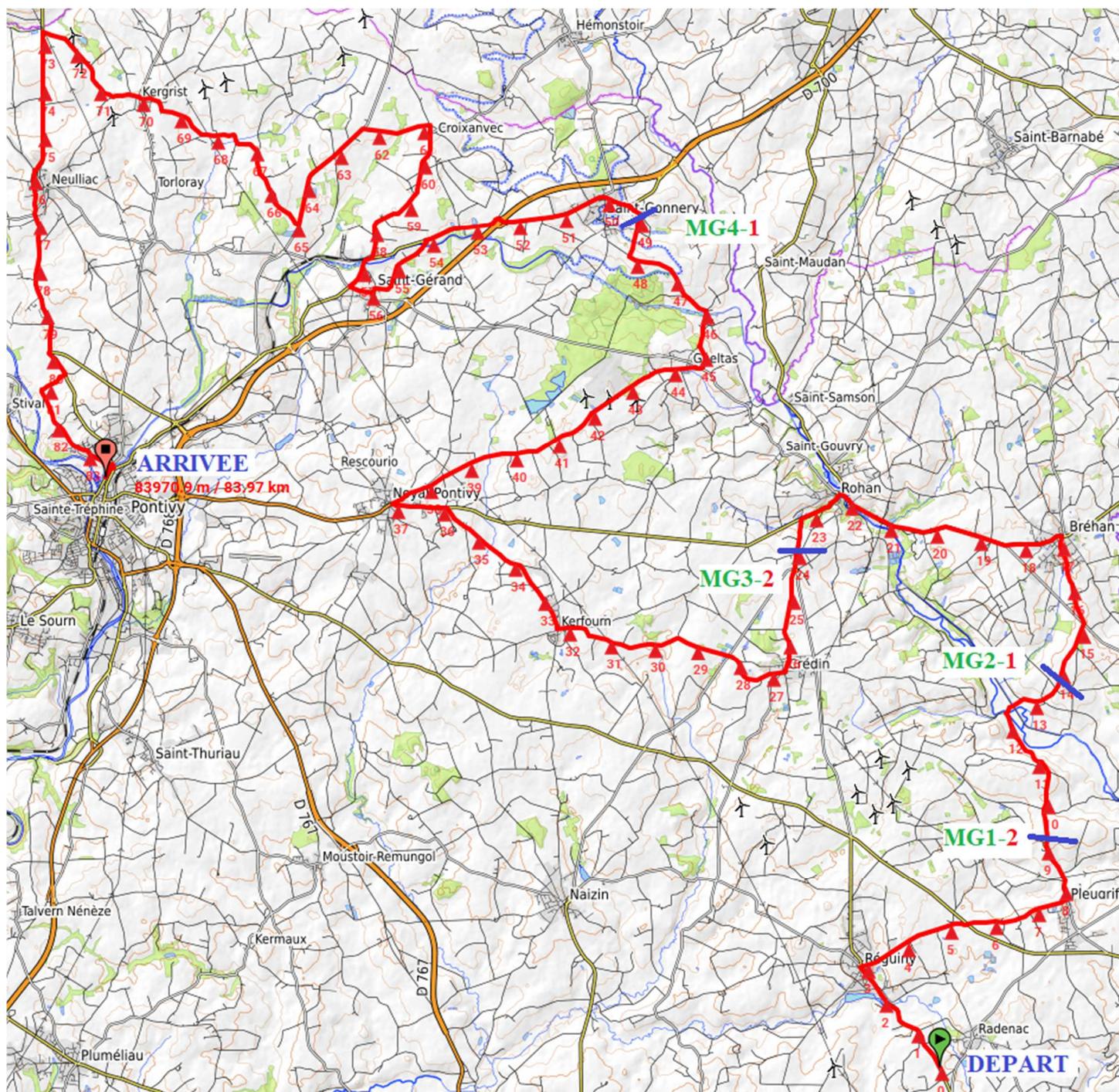


PARCOURS EN LIGNE : RADENAC – PONTIVY (Départ – Fictif)



PARCOURS EN LIGNE : RADENAC – PONTIVY

<https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=782524#map>



CIRCUIT D'ARRIVEE : PONTIVY

<https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=782519#map>



HORAIRES EN LIGNE

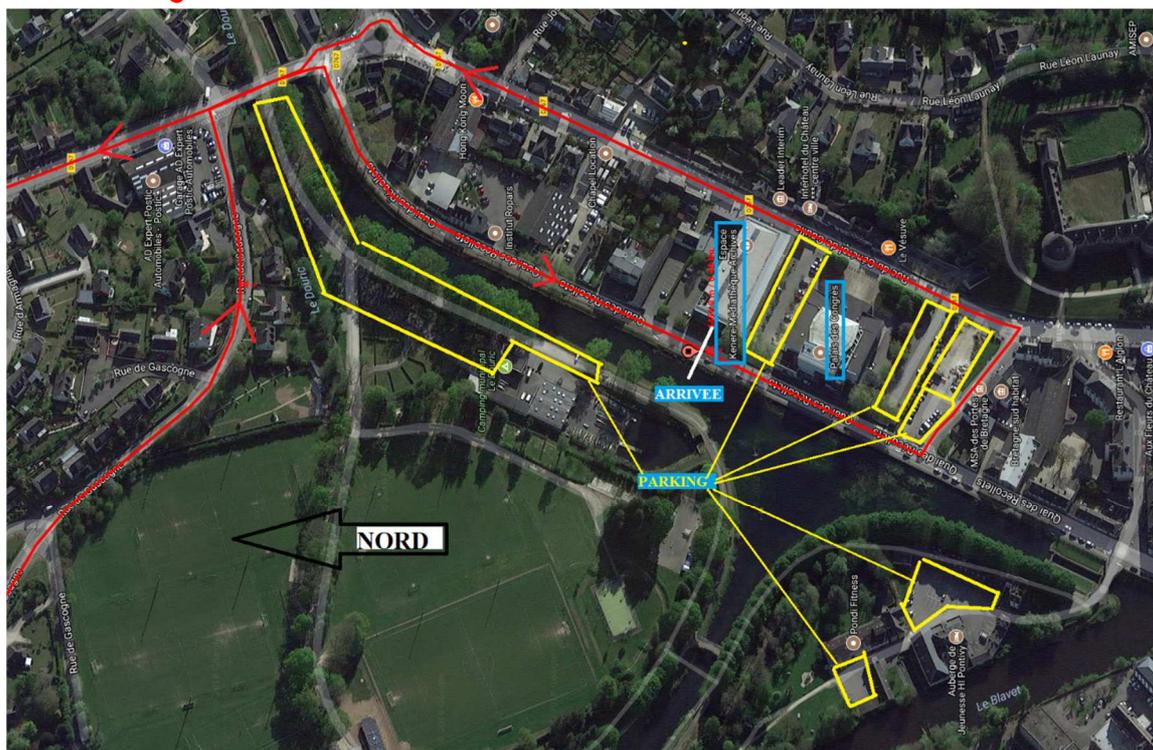
	KM	Horaires Moyens		
		38 km/h	40 km/h	42 km/h
Départ NEUTRALISE 	0,00	14:30:00	14:30:00	14:30:00
Radenac : Place de l'église D117	0,00			
Radenac : Rue Anne de Bretagne				
Radenac : Croisement (Le Pont Ropert) D117	0,76			
Radenac : Croisement D117 - D11 => à Droite	1,08			
Départ REEL - Route de St Fiacre au niveau de la rigole sur la droite	1,32			
Radenac : Départ REEL - Route de St Fiacre au niveau de la rigole sur la droite 	0,00	14:32:30	14:32:30	14:32:30
Radenac : D11 St Fiacre	0,62	14:33:29	14:33:26	14:33:23
Réguiny : D11 => à Droite D203 Pleugriffet / Josselin	2,87	14:37:02	14:36:48	14:36:36
Pleugriffet : Croisement D764 => en Face D203	5,41	14:41:03	14:40:37	14:40:14
Pleugriffet : Eglise - place de l'église - faire le tour(pas le sens interdit)	7,67	14:44:37	14:44:00	14:43:27
Pleugriffet : => Bréhan / Crédin C1	7,78	14:44:47	14:44:10	14:43:37
Pleugriffet : Pont - Réduction de voix - "le pont neuf" ; "Ruisseau de la Perche"	8,30	14:45:36	14:44:57	14:44:21
MG1 Cat 2 - Croisement - Prendre direction Bréhan => à Droite 	9,00	14:46:43	14:46:00	14:45:21
Pleugriffet : Croisement - Lieu-dit "Le Pont du Redressement" => à Droite / Bréhan	12,28	14:51:53	14:50:55	14:50:03
Bréhan : L'Oust - Canal de Nantes à Brest - Rétrécissement	12,52	14:52:16	14:51:17	14:50:23
MG2 Cat 1 - Lieu-dit "Saint Yves" 	13,95	14:54:32	14:53:25	14:52:26
Bréhan : Croisement D2 => en Face / Bréhan / Kersiou	15,15	14:56:25	14:55:14	14:54:09
Bréhan : Place de l'église => à Gauche D2 / Rohan / Pontivy	17,15	14:59:35	14:58:13	14:57:00
Bréhan : D2 / Rohan / Pontivy	17,22	14:59:41	14:58:20	14:57:06
Bréhan : Croisement (D12) D2	18,49	15:01:42	15:00:14	14:58:55
Rohan : D2 Rond-point => en Face	21,24	15:06:02	15:04:22	15:02:51
Rohan : (L'Oust) - Rétrécissement	22,18	15:07:31	15:05:46	15:04:11
Rohan : => à Gauche D11 / Pontivy	22,36	15:07:48	15:06:02	15:04:27
Crédin : Rond Pont (3/4 tour) => à Gauche D11 / Crédin	23,37	15:09:24	15:07:33	15:05:53
MG3 Cat 2 - Croisement Kerdo (avant RP) 	24,11	15:10:34	15:08:40	15:06:57
Crédin : Rond-Point D11 => 2ème à Droite D180 / Crédin	24,48	15:11:09	15:09:13	15:07:28
Crédin : Eglise D180 => tour par Gauche Eglise => Moréac - Rue Pompidou	26,81	15:14:50	15:12:43	15:10:48
Crédin : D180 - C2 Kerfourm (calvert)	26,92	15:15:00	15:12:53	15:10:57
Crédin : Croisement Les 4 routes D17 => en Face Kerfourm	28,37	15:17:18	15:15:03	15:13:02
Kerfourm : Eglise => à droite C1 / Noyal-Pontivy	32,33	15:23:33	15:21:00	15:18:41
Noyal-Pontivy : => à gauche D2 (vers centre)	36,32	15:29:51	15:26:59	15:24:23
Noyal-Pontivy : Rond-point => en Face	36,56	15:30:14	15:27:20	15:24:44
Noyal-Pontivy : D2 Mairie => à Droite Rue de l'égalité / C1 / St Gonnelly / Gueltas	37,49	15:31:42	15:28:44	15:26:03
Noyal-Pontivy : Rond-Point => St Gonnelly / Gueltas	37,88	15:32:19	15:29:19	15:26:37
Noyal-Pontivy : => à Droite Rue Joseph Cadic / Gueltas	38,28	15:32:57	15:29:55	15:27:11
Noyal-Pontivy : Rond-point => En face / Gueltas	38,75	15:33:41	15:30:37	15:27:51
Gueltas : Rue du Pont Creux, Rue du Presbytère	44,39	15:42:35	15:39:05	15:35:55
Gueltas : Rue de la Grotte => à Droite	44,51	15:42:47	15:39:16	15:36:05
Gueltas : Loudéac / salle polyvalente => à Gauche	44,65	15:43:00	15:39:29	15:36:17
Gueltas : Croisement Keriffe / C2 / St Gonnelly / Loudéac => à Droite	45,21	15:43:53	15:40:19	15:37:05
Passage Canal de Nantes à Brest - à Gauche St Gonnelly - Rétrécissement	45,99	15:45:07	15:41:29	15:38:12
Saint Gonnelly : Rigole D'hilvern - Rétrécissement	47,14	15:46:56	15:43:13	15:39:51
Saint Gonnelly : Sur Rue de Belle Vue => à Droite - (rue de) La Noë (panneau)	48,19	15:48:35	15:44:47	15:41:21
Saint Gonnelly : Croisement Rue Kerlaboux/Ajoncs => en Face Rue de la Noë	48,77	15:49:30	15:45:39	15:42:10
MG4 Cat 1 - Croisement Rue Noë/Carpon/Crangouet => à Gauche Rue du Calvaire 	49,15	15:50:06	15:46:13	15:42:43
Saint Gonnelly : Sur Rue du Calvaire, avant panneau "St Gonnelly" => à Droite (Loudéac)	49,44	15:50:34	15:46:40	15:43:08
Saint Gonnelly : Croisement D768B => à Gauche (Pontivy)	49,51	15:50:40	15:46:46	15:43:14
Saint Gonnelly : Rond-point / 2X2 voix / Rond-point D768B => Saint Gérard	52,50	15:55:24	15:51:15	15:47:30
Saint Gérard : Kersignal à gauche (4T interdit)	54,18	15:58:03	15:53:46	15:49:54
Saint Gérard : Attention pont peu large canal de Nantes à Brest	54,30	15:58:14	15:53:57	15:50:04
Saint Gérard : (route de Ménéhy) => à gauche vers centre	55,90	16:00:46	15:56:21	15:52:21
Saint Gérard : Eglise => à Droite vers Neulliac / D125	56,00	16:00:55	15:56:30	15:52:30
Saint Gérard : Croisement D125 / D768B => à Droite Loudéac	56,53	16:01:45	15:57:18	15:53:15
Saint Gérard : Keroret => à Gauche D322 / Croixanvec	57,40	16:03:08	15:58:36	15:54:30
Croixanvec : Centre => à Gauche Kergrist / St Caradec	60,68	16:08:19	16:03:31	15:59:11
Croixanvec : Sortie => à Gauche (9T) / La Culbute	60,87	16:08:37	16:03:48	15:59:27

Croixanvec : Croisement D32 => à Gauche (Pontivy)	62,35	16:10:57	16:06:01	16:01:34
Croisement D32 => à Droite C5 Kergrist	64,97	16:15:05	16:09:57	16:05:19
Kergrist : Croisement Linhouedec (terrain des sports) => en Face / Rue de la Paix	69,82	16:22:45	16:17:14	16:12:15
Kergrist : Croisement (église) Rue de la Paix => en Face / Rue du Presbytère / C6 Mur de Bretagne	70,11	16:23:12	16:17:40	16:12:39
Neulliac : Croisement C6 => à Gauche (Neulliac / Pontivy) D767	72,84	16:27:31	16:21:46	16:16:33
Neulliac : Rond-Point du Stang D767 => en Face (Pontivy) / Rue des 2 Croix	75,88	16:32:19	16:26:19	16:20:54
Neulliac : Kerentrée, croisement D125 => D767 Pontivy	76,77	16:33:43	16:27:39	16:22:10
Neulliac : Rond-point => en Face D767 Lieu-dit "Saint Eloi" / Pontivy	79,95	16:38:44	16:32:26	16:26:43
Neulliac : Lieu-dit "Saint Eloi" => à Droite "Guernal"	80,59	16:39:45	16:33:23	16:27:38
Pontivy : Croisement => à Gauche Rue du Hale	80,23	16:39:11	16:32:51	16:27:07
Croisement Rue du Hale / Rue des Pommiers / Rue de Bretagne => en Face	82,12	16:42:10	16:35:41	16:29:49
Rond-Point Ière => à Droite / Rue de Gascogne	82,97	16:43:30	16:36:57	16:31:02
Croisement => à Droite / Rue Joseph Le Brix	83,66	16:44:36	16:37:59	16:32:01
Après pont canal de Nantes à Brest => à Droite / Quai des Récollets	83,72	16:44:41	16:38:05	16:32:06
Quai des récollets face à la médiathèque	84,02	16:45:10	16:38:32	16:32:32
Passage sur la ligne d'arrivée				
Croisement => à Gauche / Rue des 3 frères Le Forestier	84,16	16:45:23	16:38:44	16:32:44
Croisement => à Gauche / Rue du Général de Gaulle D767 / Zone de RAVITAILLEMENT / VERTE	84,25	16:45:32	16:38:52	16:32:51
Rond-Point au bout Av. Général de Gaulle D767 - FAIRE LE TOUR	84,64	16:46:09	16:39:28	16:33:25
Sortie Rue Joseph Le Brix / Neulliac / Mur de Bretagne				
Rond-point / Boulangerie => en Face Neulliac / Mur de Bretagne	85,33	16:47:14	16:40:30	16:34:24
Rond-point IUT Pontivy / D767 => en Face Neulliac / Mur de Bretagne	86,18	16:48:34	16:41:46	16:35:37
Lieu-dit "Saint Eloi" => à Gauche "Guernal"	87,05	16:49:57	16:43:04	16:36:51
Croisement => à Gauche / Rue du Hale	87,70	16:50:58	16:44:03	16:37:47
Croisement Rue du Hale / Rue des Pommiers / Rue de Bretagne => en Face	88,58	16:52:22	16:45:22	16:39:03
Rond-Point Ière => à Droite / Rue de Gascogne	89,44	16:53:43	16:46:40	16:40:16
Croisement => à Droite / Rue Joseph Le Brix	90,12	16:54:48	16:47:41	16:41:15
Après pont canal de Nantes à Brest => à Droite / Quai des Récollets	90,19	16:54:54	16:47:47	16:41:21
Quai des récollets face à la médiathèque	90,48	16:55:22	16:48:13	16:41:45
Pontivy Ligne d'arrivée 1er tour				
Pontivy Ligne d'arrivée 2ème tour	96,94	17:05:34	16:57:55	16:50:59
Pontivy Ligne d'arrivée 3ème tour	103,40	17:15:46	17:07:36	17:00:13
Pontivy Ligne d'arrivée 4ème tour	109,86	17:25:58	17:17:17	17:09:27
Pontivy Ligne d'arrivée 5ème tour ARRIVEE	116,32	17:36:10	17:26:59	17:18:40

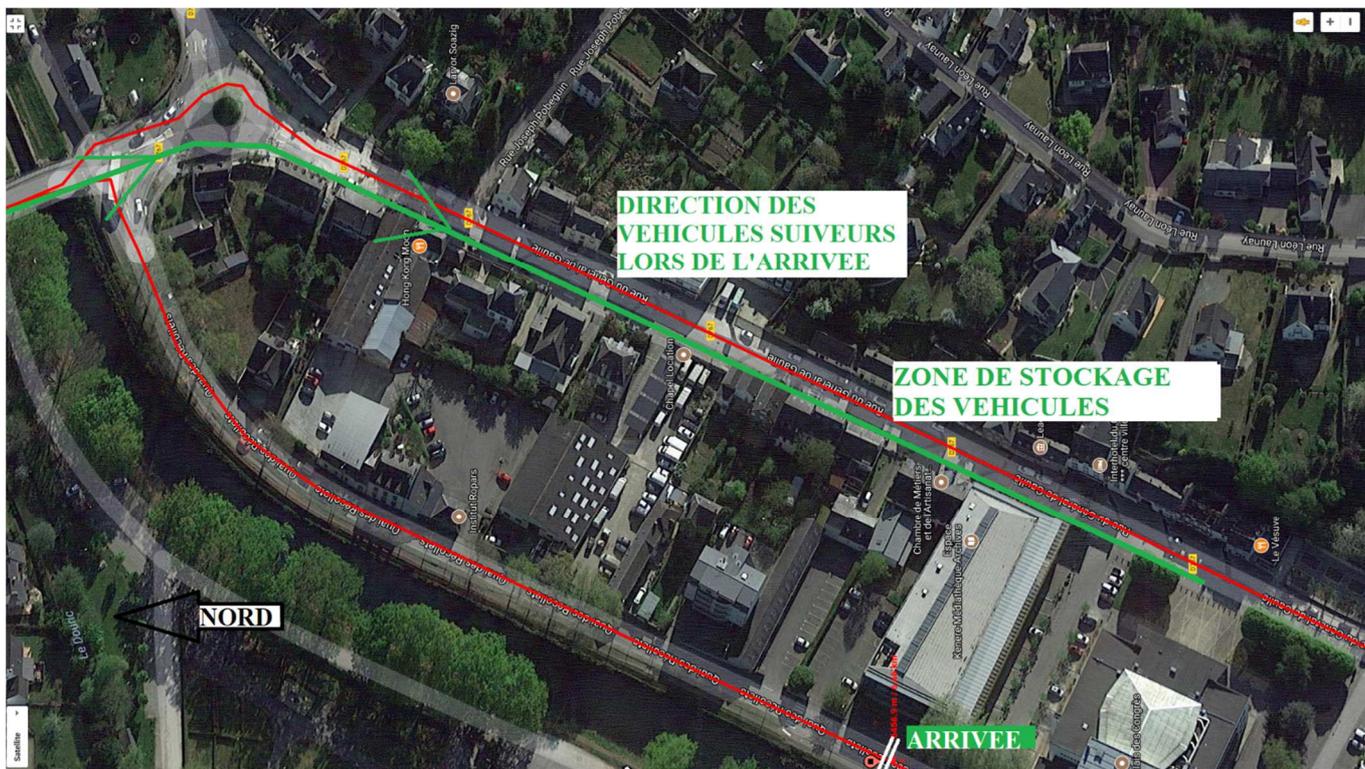


ZONE D'ARRIVEE

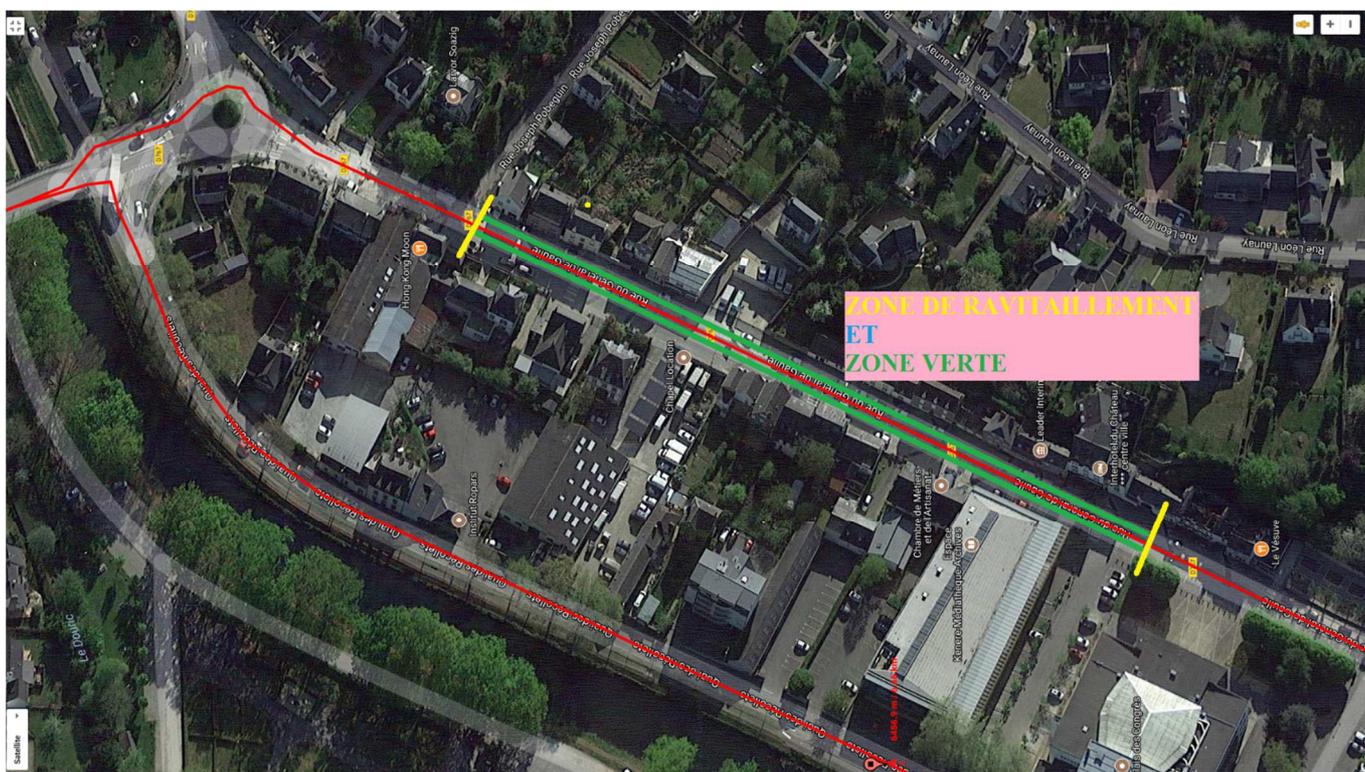
Arrivée / Parking / Sens de la course



Dispositions particulières lors de l'arrivée : Après le dernier passage du peloton (env. 1 à 2 min avant l'arrivée des premiers coureurs) tout coureur retardé et sur décision des commissaires devra descendre de vélo pour laisser libre la **rue du Général de Gaulle**. Rue servant de zone de stockage de la file des véhicules de l'épreuve (parallèle de la zone d'arrivée).



Zone de Ravitaillement / Zone Verte



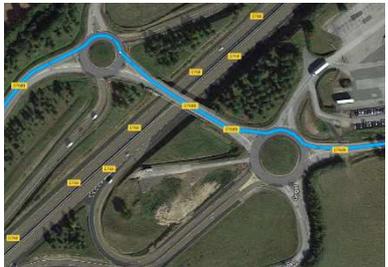
POINT PRUDENCE CLM

Km	Lieu	Observation	Photo
5,00	Buléon	Virage sur la droite en descente  	

POINTS PRUDENCE PARCOURS EN LIGNE

Km	Lieu	Observation	Vue
7,78	Pleugriffet	Réduction de voix Ilots central 	
8,30	Pleugriffet Pont neuf	Pont - Réduction de voix 	
12,52	Bréhan Canal de Nantes à Brest : l'Oust	Pont - Réduction de voix 	
21,24	Rohan	Rond-Point 	
22,18	Rohan	Pont - Réduction de voix 	
23,37	Crédin	Rond-Point (3/4) 	

24,48	Crédin	Rond-Point (3/4) 	
28,37	Crédin	Panneau « STOP » au milieu du croisement 	
36,56	Noyal Pontivy	Rond-Point 	
36,75	Noyal Pontivy	Ilot central x 2 	
37,88	Noyal Pontivy	  A droite	
38,28	Noyal Pontivy	Léger 	

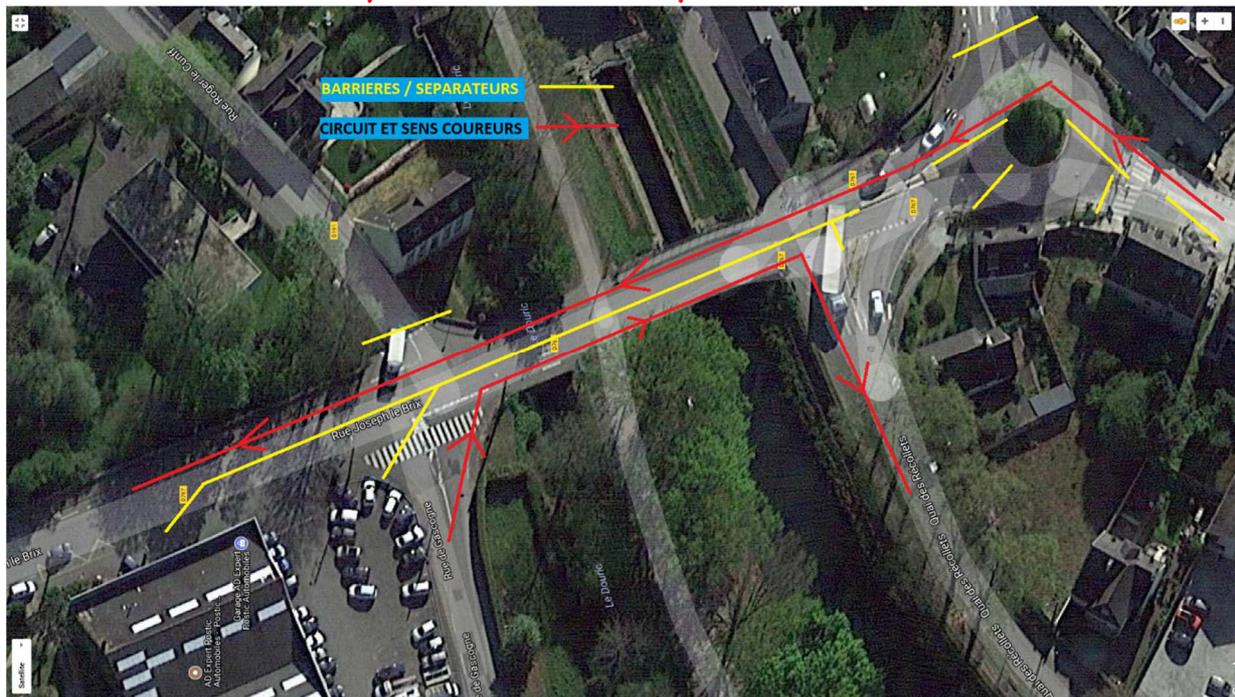
38,75	Noyal Pontivy	 Rond-Point légèrement bombé	
45,99	Gueltas		
47,14	Saint Gonnery		
52,50	Saint Gonnery	Rond-Point x 2   	 
54,30	Saint Gérard	Petit pont 	
75,88	Neulliac	Ilot central  Rond-Point 	

76,88	Neulliac	Ilot central 	 
79,95	Neulliac	Rond-Point 	 
82,97	Pontivy	Rond-Point  Passage serré 	
83,72	Pontivy	Séparation en 2 du pont 	 

84,84	Pontivy	Rond-Point 	
85,53	Pontivy		
86,38	Pontivy	Fort ralentisseur, voitures doivent prendre du champ  Rond-Point 	

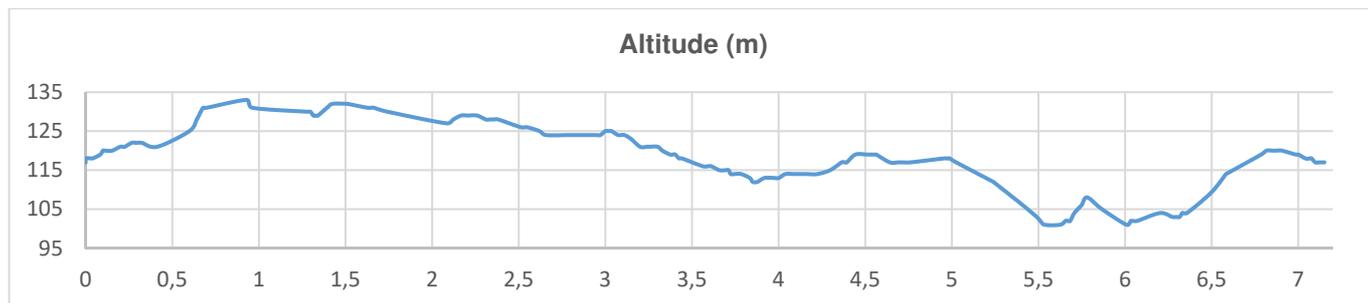
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES SUR LE CIRCUIT D'ARRIVÉE

Circulation double sens (séparé au milieu) du pont sur le circuit.



PROFILS :

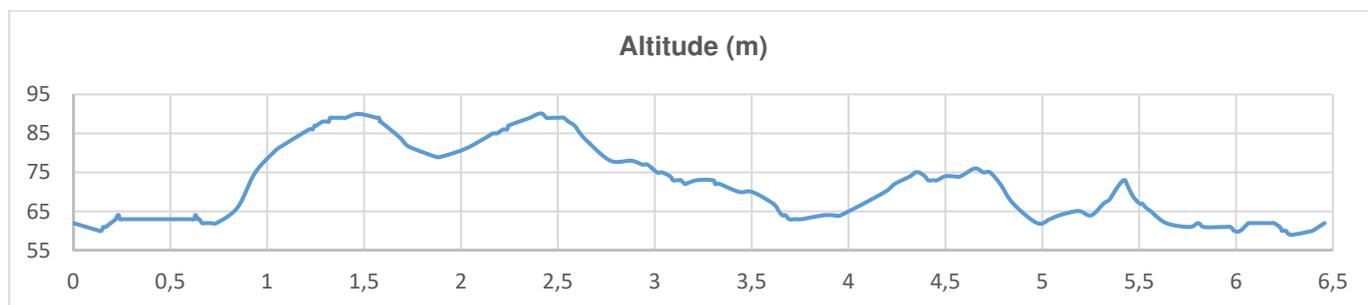
CLM :



Partie en ligne :



Circuit final :



EPREUVES EN ATTENTES :

Ecole de vélo : départ 13h ; distance selon l'âge
Pass' Cyclisme D1-D2 départ 14h00 ; 10t de 6,46 km
D3-D4 départ 14h02 ; 8t de 6,46 km

SECOURS :

HOPITAL : Centre Hospitalier de PONTIVY

Kério

56 920 NOYAL PONTIVY

Téléphone :

+33 (0)2 97 79 00 00 (Accueil)

+33 (0)2 97 79 00 35 (Urgences)

AMBULANCE : Ambulances-Urgence56 de Camors

02 97 39 20 00



MEDECIN SUR L'EPREUVE : Docteur Philippon de Plouguemelen

CONTACTS :

Postale : *Véloce Club Pontivyen*
6 quai du Plessis
56 300 PONTIVY

Tel : *06 87 20 39 08*

Email : *vepontivyen2017@gmail.com*

Site Web : *<https://www.vc-pontivy.fr>*

Réseaux Sociaux : *<https://www.facebook.com/Veloce-club-pontivyen-1229533570443383/>*